

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025 à 17H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président du CCAS.

Présents :

Jean-Pierre NIVET Président du CCAS, Eléonore SEGARD Vice-Présidente, Dominique PERRU, Bérange GILLE, Brigitte SABOURIN.

Absents :

Marilyn MARECHAL, Gaëlle LAGNAUD, Annie MENEAU, Jean-Marie COLAS

Secrétaire de séance :

PERRU Dominique

<i>Date de la convocation</i>	3 octobre 2025
<i>Date d'affichage</i>	3 octobre 2025
<i>Membres en exercice</i>	9
<i>Membres présents</i>	5
<i>Pouvoir</i>	0

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance

ORDRE DU JOUR

- I. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**
- II. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Le Conseil d'administration **adopte** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.

I. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Un couple d'administrés retraités sollicite le CCAS pour la prise en charge d'arriérés de loyer d'un montant de **848.27€**.

Locataire d'un appartement T4 depuis 2015 situé à Angoulins (secteur privé), le couple rencontre des difficultés dans le règlement de leur loyer depuis plusieurs mois en raison de la baisse de leurs ressources.

Initialement s'élevant à un montant d'environ 4 mois de loyer (4 x 895.46€ soit 3500.00€ environ), le couple a sollicité une aide auprès de leur retraite complémentaire, ce qui a permis de baisser la dette à 1000.00€.

Par la suite, un échéancier avec des mensualités de 100.00€ a été mis en place. Aujourd'hui, le couple reste redevable de la somme de **848.27€**.

Une demande de logement social a été enregistrée en février 2025 au bénéfice des demandeurs afin de se voir attribuer un logement plus petit, davantage adapté à leur composition familiale et ressources.

Le couple bénéficie de l'aide alimentaire depuis juillet 2025 pour une durée de 6 mois renouvelable.

Afin d'assainir la situation budgétaire de ce couple, l'assistance sociale du Département a sollicité le CCAS pour une aide financière d'un montant de **300.00€**.

A noter que le FSL (Fond de solidarité pour le logement) ne peut intervenir, les ressources du couple étant supérieures au barème.

Ressources du foyer

Nature ressources	Dernier mois
Retraite Monsieur	1500.42€
Retraite Madame	839.40€
Total	2339.82€

Charges du foyer

Nature des charges	Dernier mois	Dette
Loyer	895.46	848.27€
Electricité	108	
Assurance automobile + Habitation + accident de la vie	61.20	
Complémentaire Santé	80	
Téléphonie	40	
Total	1184.66	848.27€
<u>Reste à vivre mensuel</u>	1155.16€	
<u>Reste à vivre /Jour/Personne</u>	19.25€	

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge la demande d'aide financière sollicitée dans son intégralité, soit **300.00€**.

Cette somme sera directement versée à la SARL Citya Immobilier La Rochelle.

II. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

A. SEMAINE BLEUE : BILAN

Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS, indique que la Semaine Bleue touche à son terme et qu'un bilan positif peut d'ores et déjà être dressé sur différentes actions :

Le forum « Le bonheur n'a pas d'âge » a attiré environ 50 personnes présentes, les ateliers parcours marche et équilibre ont mobilisé 21 résidents du Môle, 50 enfants de la maternelles et 50 enfants du relais petite enfance et environ 150 personnes étaient présentes au concert de clôture.

De nouvelles actions ont également été ajoutées au programme cette année :

- la veillée lecture de contes en partenariat avec l'association Ayoka Fresco et le collectif des marionnettes (environ 60 personnes présentes)
- la dictée du club espoir avec la participation des enfants de l'école primaire (40 enfants de l'école et 40 adhérents du club espoir présents).

B. GCSMS – PART'AGES

Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS, informe les membres présents que suite au retrait du CCAS de La Rochelle du GCSMS qui sera effectif au 1^{er} janvier 2026, le CCAS de Nieul-sur-Mer en a repris la gestion. Il procédera à une réorganisation d'une part administrative et d'autre part juridique notamment la modification de la convention constitutive et cadrage du territoire d'intervention.

Ainsi, compte tenu du fait que l'activité du GCSMS ne sera désormais assurée uniquement par les services d'aide à domicile de La Jarrie et Nieul-sur-Mer, force est de constater que la commune d'Angoulins ne pourra être couverte par ces services à domicile en raison de la distance géographique.

Madame Bérengère Gille, suppléante auprès de l'instance du GCSMS, indique qu'elle se rendra à la prochaine assemblée générale le mercredi 15 octobre à l'Houmeau.

C. CAFE RENCONTRE

Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS, annonce que le prochain Café - Rencontre se déroulera le lundi 24 novembre de 10h30 à 12h00 en salle du Conseil Municipale.


Sont attendues les présentations du conciliateur de Justice, Monsieur Philippe TUGULESCU ainsi que de la plateforme Soliguide.

D. COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Il est rappelé que la prochaine collecte biannuelle de la Banque Alimentaire aura lieu le 28, 29 et 30 novembre.

Séance levée à 18h30


Le Président du CCAS,



ANGOULINS
s/-mer
17690

Jean-Pierre NIVET

Le secrétaire de séance,



ANGOULINS
s/-mer
17690

Dominique PERRU